



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des AESH

Question écrite n° 12477

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans les établissements scolaires. Ces personnes indispensables permettent aux élèves en situation de handicap d'être accompagnés dans le cadre de leur scolarité et de pouvoir évoluer avec leurs camarades au sein d'un établissement scolaire. Leurs conditions de travail sont marquées par plusieurs difficultés : temps de travail souvent incomplet, entraînant des rémunérations modestes ; salaire proche du SMIC, malgré des missions exigeantes et une forte responsabilité ; précarité de l'emploi, notamment en début de carrière ; multiplicité des lieux d'intervention ; manque de reconnaissance statutaire et perspectives d'évolution limitées et formation initiale et continue jugée insuffisante au regard des besoins spécifiques des élèves accompagnés. L'école inclusive constitue un engagement fort de la République et un droit fondamental pour les élèves en situation de handicap. Pourtant, sur le terrain, cet objectif se heurte à une réalité préoccupante : un nombre encore trop important d'élèves ne bénéficie pas de l'accompagnement par un AESH pourtant reconnu comme nécessaire. Chaque année, les notifications d'accompagnement délivrées par les MDPH augmentent, traduisant à la fois une meilleure identification des besoins et une volonté accrue d'inclusion. Toutefois, les créations de postes d'AESH ne permettent pas de répondre pleinement à ces besoins, conduisant à des situations de mutualisation contrainte, de réduction du temps d'accompagnement, voire d'absence totale d'AESH malgré une décision officielle. Ces conditions fragilisent la continuité de l'accompagnement et pèsent directement sur la réussite scolaire des élèves concernés, ainsi que sur les conditions de travail des équipes éducatives. Dans ce contexte, de nombreuses familles se trouvent démunies face à l'écart entre les droits reconnus à leur enfant et leur mise en œuvre effective. Il apparaît indispensable que l'ambition affichée en matière d'école inclusive soit accompagnée de moyens à la hauteur des besoins, tant en matière de postes que d'amélioration des conditions d'emploi des AESH. Aussi, elle connaît les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de permettre aux AESH d'exercer leurs missions dans des conditions dignes et reconnues.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12477

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 542